

**Zeitschrift:** Wissen und Leben  
**Herausgeber:** Neue Helvetische Gesellschaft  
**Band:** 26 (1923-1924)  
**Heft:** 19-20

**Artikel:** L'erreur de la Reichswehr  
**Autor:** Combe, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-748474>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'ERREUR DE LA REICHSWEHR

La partie V du traité de Versailles contient les « clauses militaires, navales et aériennes ». Elle débute par ces simples lignes :

*En vue de rendre possible la préparation d'une limitation générale des armements de toutes nations, l'Allemagne s'engage à observer strictement les clauses militaires, navales et aériennes ci-après stipulées.*

Ne dites pas sans réflexion « Hypocrisie ». La tentation est forte, quand on voit à quoi ont abouti les tentatives de désarmement depuis 1919, nonobstant le fait que la plupart des clauses en question ont été exécutées par l'Allemagne et que les commissions interalliées de contrôle prévues à l'art. 203 s'apprétent à clôturer leur activité pour laisser jouer le contrôle de la Société des Nations prévu à l'art. 213. Ce préambule porte la marque de son auteur, le président Wilson, qui était certainement sincère et qui justifiait ainsi vis-à-vis de sa conscience nombre de stipulations qu'il jugeait sans doute inutiles, voire même puériles.

Ces stipulations, il les acceptait précisément parce qu'il les croyait, sinon utiles, du moins anodines. Ne fallait-il pas donner aux Alliés cette satisfaction platonique ? Malheureusement, nous le verrons, une de ces stipulations tout au moins, était tout le contraire d'anodine et portait en germe les plus sérieux dangers.

Pour les autres, de façon générale le président voyait juste, ce qui tient à ce que seul parmi les Alliés il jugeait froidement, sans haine, et préoccupé uniquement du bien de l'humanité. En fait, les stipulations de la partie V, dans leur ensemble, ont été un bienfait pour l'Allemagne et ont été jugées telles par beaucoup d'Allemands et non des moindres. En allégeant le budget du Reich des frais énormes qu'entraînent les armements, elles lui permettaient de décupler son effort industriel et lui donnaient en matière de reconstruction une avance sérieuse sur les pays qui se croyaient tenus de maintenir une immense armée sous les drapeaux, comme la France. Je ne suis pas loin de croire que, de tous les chapitres du traité de Versailles, ceux qui vont de l'art. 159 à l'art. 213 sont, au point de vue matériel, les

plus avantageux pour l'Allemagne. A l'exception du chapitre 3 de la section I, cependant: « Recrutement et instruction militaire ». Là, une erreur fatale a été commise, qui échappa au président Wilson, peu expert en la matière, mais qui est grosse de conséquences peut-être irréparables. L'art. 173 dit:

Tout service militaire universel obligatoire sera aboli en Allemagne.

L'armée allemande ne pourra être constituée et recrutée *que par voie d'engagements volontaires*.

C'est l'article générateur de la Reichswehr. Contre cet article, la république allemande lutte pour la vie dès le jour de sa naissance. Deux fois déjà elle a failli en mourir. C'est lui qui rend quasi impossible la tâche du gouvernement du Reich et menace journellement la paix intérieure du pays comme celle de l'Europe entière.

Lisons attentivement la partie V en entier. Nous découvrirons sans peine l'unique raison qui l'a dictée. Cette raison est une peur panique, aveugle et sourde, incapable de raisonnement objectif. Cette peur s'explique parfaitement, du reste. A l'issue d'une lutte titanique qui avait ébranlé sur ses bases le monde et la civilisation, les vainqueurs ne pensaient qu'à une chose: empêcher le renouvellement de pareille catastrophe. Deux solutions se présentaient: celle de Wilson, qui consistait à supprimer dorénavant les causes de guerre. La peur empêchait malheureusement les autres Alliés de s'élever à pareille hauteur de vues. Le nez collé à terre, ils faisaient appel à l'Histoire, à leurs souvenirs, aux précédents, et leur demandaient le moyen de réduire durablement l'Allemagne à l'impuissance. Ils ne trouvaient, à vrai dire, que des expédients misérables, mais ils s'y cramponnaient avec l'énergie du désespoir. Ils auraient dû se dire premièrement que la guerre de 1914—1918 n'a pas de « précédent »; aucune des guerres antérieures, même les plus formidables dont l'humanité ait gardé le souvenir, ne se laisse comparer avec le dernier conflit mondial. Il était donc parfaitement niais de vouloir appliquer aux suites d'un tel conflit les méthodes utilisées lors de conflits anciens.

Mais même en admettant la possibilité d'une telle comparaison, l'étude de l'histoire eût dû apprendre aux Alliés qu'aucun des procédés précédemment expérimentés n'avait donné les

résultats qu'on en attendait. C'est ce que le président Wilson avait très bien observé. A l'usage, ces remèdes classiques s'étaient tous révélés inopérants et faciles à déjouer de cent façons. Les meilleurs n'avaient assuré la paix que pendant un petit nombre d'années; ils cachaient tous en leurs flancs les germes des guerres futures. Cette leçon eût dû engager les Lloyd George et les Clemenceau à accorder plus d'attention aux avertissements de Wilson; elle ne semble les avoir incités qu'à corriger par le détail les méthodes condamnées, à éviter certaines erreurs de forme; mais on ne peut s'empêcher de sourire de pitié en voyant à quel résultat ces hommes, les plus fortes têtes de leur temps, cependant, et qui avaient montré dans la guerre tant d'habileté, de génie même, ont abouti en fin de compte.

Pas grand chose à dire des livraisons de matériel existant; autant en finir le plus tôt possible avec tout ce vieux fer. Pour le matériel à venir, les interdictions stipulées n'ont de valeur que pour autant que le vaincu ne désire pas faire la guerre. Seulement, dans ce cas, elles sont superflues. Rien ne peut empêcher un peuple décidé à se battre de tourner toutes les stipulations, même les plus sévères, et à la barbe de tous les contrôles, même les plus minutieux. Pour cela, il suffit de penser aux conséquences du traité de Rapallo: si l'Allemagne veut armer, rien ne l'empêche, tout en respectant scrupuleusement le traité de Versailles chez elle, d'accumuler à la frontière russe, à l'abri de tout contrôle interallié, un matériel de guerre formidable, prêt à pénétrer sur son territoire à la suite de l'armée rouge au premier signal. Alors à quoi bon cet appareil coûteux de commissions interalliées, d'enquêtes et d'inspections?

Mais n'y eût-il pas de traité de Rapallo que l'efficacité du chap. 2 de la partie V du traité ne pourrait s'étendre au delà d'une période étroitement limitée. Forcément, tôt ou tard, un moment doit venir où l'Allemagne reprendra sa liberté d'action et échappera au contrôle de ses ex-ennemis. Si d'ici là ceux-ci ne sont pas devenus ses amis, il ne restera comme garantie de paix que l'art. 213 et la Société des Nations, et cela, c'est la part de Wilson dans le traité. La seule raison d'espérer que ce traité nous apporte est donc précisément celle à laquelle

les négociateurs français et anglais refusaient d'accorder la moindre confiance. Le jour où l'Allemagne regagnera ses couées franches, si elle veut encore faire la guerre, rien ne l'empêchera de la préparer de la façon que bon lui semble; et comme elle reste la nation la plus nombreuse, la plus active et la plus énergique de l'Europe, nous en serons revenus exactement au point où nous en étions en 1914, ou plutôt à une situation infinité plus dangereuse.

Certaines clauses du traité sont en outre positivement enfantines; ainsi les clauses aériennes. Comment supposer que l'on puisse durablement entraver le développement de la navigation aérienne dans un pays comme l'Allemagne? Comment empêcher l'aviation civile et la formation de pilotes et de mécaniciens capables de servir en temps de guerre? C'est fou, et l'on saisit mal comment des gens réputés intelligents ont pu perdre leur temps à pareilles billevesées.

Et la guerre chimique? Comment empêcher un pays décidé à la revanche de tirer parti du génie inventif de ses chimistes? Plus on y songe, plus on comprend que seul Wilson raisonnait logiquement, et que seul, fermement campé sur le terrain des réalités pratiques, il abordait le problème par l'unique côté laissant entrevoir une issue. Les rêveurs sont à chercher ailleurs.

Tout le problème de la sécurité pour la France et pour l'Europe se réduit à cette simple proposition: il faut faire en sorte que l'Allemagne ne veuille pas la guerre; il faut faire en sorte qu'elle ait plus d'intérêt à la paix qu'à la guerre; il faut l'amener à souscrire au pacte de la Société des Nations et lui donner dans cet organisme la part que lui assigne son importance politique, géographique, économique, intellectuelle et morale. Or une brève minute de réflexion suffit à faire comprendre que la proposition ci-dessus se ramène en fin de compte à cette autre: consolider en Allemagne la république et la démocratie.

Voilà pourquoi il ne fallait pas insérer au traité de Versailles l'art. 173.

Pourquoi l'a-t-on inséré tout de même? On s'est naïvement imaginé que l'on empêcherait ainsi de se renouveler ce qui se

passa en Prusse après Iéna. Le bon billet! En premier lieu, la guerre moderne est bien plus une question de technique et de matériel qu'une question d'effectifs. Combien restait-il sous les drapeaux, à la fin de la dernière guerre, de soldats ayant reçu leur instruction militaire en temps de paix? Si nous devons revoir un jour une conflagration générale, les armées en présence consisteront en une poignée de spécialistes commandant à une main d'œuvre plus ou moins brute constituée par l'ensemble de la population civile, hommes et femmes, d'après le principe de la meilleure utilisation de toutes les capacités.

Est-ce cela qu'empêchera l'art. 173? Même ceux qui l'ont rédigé n'oseraient le prétendre. Que pouvait donc être cette merveilleuse invention de la Reichswehr? Que *devait-elle* être, inévitablement? Je réponds sans hésiter: le pire danger pour la république et la démocratie; une menace permanente pour la paix intérieure de l'Allemagne et de l'Europe.

Qui donc allait s'engager dans cette troupe volontaire? Des ouvriers, des intellectuels, des producteurs en tout domaine? Evidemment non; toutes ces catégories d'hommes trouvent à s'occuper de façon plus utile et plus profitable. La Reichswehr devait servir de refuge premièrement à tous les anciens militaires de carrière, officiers, sous-officiers, soldats rengagés. A ceux-ci viendraient s'ajouter tous les individus louches, tarés, incapables d'une vie rangée, propre, normale, tous les aventuriers, en un mot. Elle devait logiquement devenir le refuge de toutes les épaves, l'égout collecteur recueillant tous les ruisseaux mal odorants et impurs. Etait-il vraiment dans l'intérêt des vainqueurs et de la paix de planter ce camp de Wallenstein au cœur de l'Europe? de laisser la jeune démocratie allemande à la merci d'une force composée en majorité d'éléments équivoques et commandée par un corps d'officiers hérité en bloc de l'ancien régime? On a vu ce qui s'est passé lors de l'affaire Kapp-Lüttwitz: sans la belle résistance des ouvriers organisés, la république était étranglée avant presque d'avoir vécu. Aujourd'hui, on essaie de se rassurer en disant que von Seeckt est fidèle au régime. En est-on bien sûr? Qui garantit qu'il le restera toujours? Et sait-on combien de temps il demeurera le maître? Sait-on par qui il sera remplacé?

Une armée volontaire est, par définition, un organe réactionnaire, prêt à soutenir toutes les dictatures, toujours hostile à la liberté et à la démocratie. Elle ne connaît que ses chefs, et participera sans discuter à tous les coups de main qu'il leur plaira d'entreprendre. Corps étranger au milieu de la nation, elle ne raisonne pas nationalement, pas davantage socialement, mais uniquement professionnellement. Et ses intérêts professionnels divergent toujours de ceux de la masse sur laquelle elle est greffée et dont elle tire sa substance à la façon des parasites. L'armée professionnelle n'est sûre qu'en cas de grève, car elle a l'horreur de l'ouvrier, du producteur utile. Elle sévira avec joie contre les intellectuels, contre les professions libérales, toute élévation morale étant une condamnation de ses basses besognes, de son oisiveté servile.

Peu importe qu'elle soit peu nombreuse. Elle est dangereuse dans la mesure où elle est force aveugle, prête à servir sans examen toute cause, si mauvaise soit-elle. Elle est surtout une menace constante pour la suprématie du pouvoir civil, base même de la démocratie. Au lieu de pouvoir s'appuyer sur elle, le gouvernement est obligé de compter avec elle, de ruser, de composer. Si le gouvernement du Reich est si débile, si timide vis-à-vis de la réaction, si cette dernière, quoique minorité, se montre si insolente, la Reichswehr en est cause. Ou plutôt les auteurs du traité de Versailles en sont cause, qui en ressuscitant la pire manifestation du militarisme professionnel, ce monstre que l'on croyait définitivement périmé et aboli des armées de mercenaires, ont gravement péché contre le peuple allemand et contre la liberté du monde.

Et dire qu'il y a des gens dont le plus cher désir serait de doter la Société des Nations d'une police internationale! Vous représentez-vous l'humanité sous la menace permanente d'une telle troupe, écume synthétique de tous les peuples, assemblage sans nom de bandits salariés, et chargée, ô ironie! d'assurer force de loi aux décisions de la justice suprême? Songez un instant à ce que pourrait un pareil organe entre les mains d'un condottiere intrépide et sans scrupules? Dieu merci, ce danger nous a été épargné. La « police internationale » eût consommé le discrédit et la ruine de la Société des Nations.

Une seule organisation militaire est compatible avec la liberté politique et les institutions républicaines: la milice sur le modèle suisse.

« Mais alors, vous voulez rendre à l'Allemagne une armée de plusieurs millions d'hommes! »

C'est jouer sur les mots. Pour commencer, tout le monde soldat est l'équivalent de personne soldat. Ensuite, même avec le principe du service obligatoire et universel, l'Allemagne serait contrainte par des raisons budgétaires et économiques de ne maintenir qu'un petit nombre d'hommes à la fois sous les drapeaux. Enfin, nous l'avons vu, ce qui importe, c'est de limiter les armements, par où il faut entendre le matériel de guerre. Interdisez l'artillerie lourde, les chars d'assaut, l'aviation militaire, les gaz asphyxiants, fort bien: du moins, avec l'institution des milices, aurez-vous quelque chance de faire respecter ces interdictions, qui seules garantissent dans une certaine mesure la paix. Dans une armée recrutée par conscription, sous le régime du service obligatoire universel (tempéré du reste par une sélection intelligente entre les recrues), toutes les opinions, toutes les classes sont représentées. Les éléments dangereux de droite et de gauche s'y coudoient et se neutralisent mutuellement. Chaque soldat est le gardien de son camarade de chambre. Pas de coterie, pas de complicités louches; tout essai de tricher avec la loi militaire et avec les traités serait immédiatement dénoncé. Avec une armée de ce genre, un coup de main politique, un pronunciamento est inconcevable. Sur une telle armée, un gouvernement populaire peut se reposer en toute tranquillité; elle défendra sans hésiter la constitution en toute occasion et ne fera jamais le jeu d'un César de rencontre.

La durée du service peut du reste être limitée au strict minimum, de façon à troubler le moins possible la vie civile et la production. Rien n'empêche de fixer, par mesure de précaution supplémentaire, une limite supérieure aux dépenses militaires.

Mais surtout — et c'est ici le principal avantage pour la paix internationale — une armée de milices sur le modèle suisse est un excellent instrument défensif; elle est par contre tout-à-fait incapable d'offensive, inutilisable en dehors des frontières. Elle n'a aucun caractère professionnel — en dehors des cadres

supérieurs — et le milicien reste toujours un citoyen, un civil. Il utilise à l'armée ses connaissances professionnelles, grâce à une incorporation très soigneuse des diverses capacités. A ce point de vue, étant donné la forme prise par la guerre moderne, elle est peut-être la forme d'organisation la mieux adaptée aux nécessités de l'heure.

En obligeant l'Allemagne à adopter le système des milices suisses, avec service universel obligatoire et temps d'instruction très court, on eût assuré la vie de la république et le triomphe final de la démocratie. En maintenant parallèlement les clauses relatives aux armements, on eût garanti le caractère inoffensif de cette milice en cas de conflit mondial. Peut-être pas absolument, rien n'est absolu, hélas ! mais beaucoup plus efficacement, en tout cas, que par l'institution de la Reichswehr. On eût en outre facilité la pacification des esprits et réduit au minimum la volonté de guerre en Allemagne. On eût enfin porté un coup mortel au parti de la revanche, découragé la propagande nationaliste et refoulé les aspirations pangermanistes dans un domaine spéculatif et scientifique où elles sont sans danger.

Une Allemagne membre de la Société des Nations et dotée de milices sur le modèle suisse serait pour l'Europe le gage le plus certain de paix future.

GENÈVE

ED. COMBE